

K-145-2-4

C.3

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

- I — LES ESPÉRANCES FRANÇAISES DANS
L'ONTARIO Franco-Ontarien
- II — LA CORRECTION DU LANGAGE ET LA JEUNESSE Etienne Blanchard
- III — L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE
D'ÉDUCATION D'ONTARIO P. Landry
- IV — COUPS D'OEIL SUR L'AVENIR V.-E. Beaupré
- V — A QUINZE ANS DE DISTANCE J.-D. Rolland
- VI — LA VOIX DES DRAPEAUX (Nouvelle) Viateur Farly
- VII — LA LANGUE DES AFFAIRES La Rédaction
- VIII — LE PROBLÈME DU QUÉBEC Albert Foisy
- IX — LE SÉNATEUR CLORAN ET LES FRANCO-
PHOBES * * *
- X — MONTCALM AU SACRÉ-COEUR * * *
- XI — JEU DE CARTES DU BON LANGAGE Etienne Blanchard
- XII — LIVRES DE CHEZ NOUS E. M.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Tableau d'honneur des organisateurs permanents. — Bilan du mois de décembre 1917.

Rédaction et administration : 296, rue Saint-Laurent, Montréal

Abonnement annuel : Canada (Montréal excepté), 50 sous.

Montréal et Etranger, 60 sous.

Le *Petit Canadien* paraît vers le 25 de chaque mois. — Les abonnements partent invariablement du 1er janvier. — Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 5 sous en timbres-poste.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier: Monseigneur l'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général: VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général: V.-E. BEAUPRÉ, I.C., professeur, 676, rue Saint-André.

2ème Vice-président général: J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

Secrétaire général: GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques.

Trésorier général: JOSEPH HURTUBISE, courtier, 2, place d'Armes.

Directeurs: L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville. — E.-P. LACHAPPELLE, D. M., 267, ouest, rue Prince-Arthur. — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes. — VICTOR DOBÉ, professeur, 214, rue Berri. — J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeubles, 11, place d'Armes. — OMER HÉROUX, journaliste, 43, rue Saint-Vincent. — ARTHUR COURTOIS, notaire, 35, rue St-Jacques.

Chef du Secrétariat: EMILE MILLER, bureau I, Monument national.

Sous-chef du Secrétariat: JOS. DURAND, bureau I, Monument national.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ: Caisse Nationale d'Economie. — Caisse de Remboursement. — Compagnie du Monument national. — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 15

MONTRÉAL, JANVIER 1918

No 1

LES ESPÉRANCES FRANÇAISES DANS L'ONTARIO

“ *La persécution décourage les races sans vigueur et les hommes sans conviction, comme la tempête abat les arbres sans racines, mais elle provoque et ravive le courage des coeurs vaillants.* ”. Nulle part, au Canada, on peut le dire, un groupe français n'a soutenu d'une manière plus saisissante ce fier défi que lançait comme un coup de clairon le grand archevêque défunt de Saint-Boniface, Mgr Langevin, naguère au Congrès de la Langue française.

En septembre 1896, à Ottawa, sous la dictée de quelques meneurs, un groupe influent de Canadiens français remerciait de leurs services, d'une manière dramatique, les instituteurs congréganistes : ce renvoi était dû sans doute à des circonstances assez complexes, où des passions de divers genre s'entremêlèrent,; il est indubitable que le défaut de patriotisme clairvoyant, les influences plus ou moins conscientes de l'ambiance anglaise, le *snobisme*, en un mot, inoculé au moins dans la vie publique des nôtres, n'y étaient point étrangers; en tout cas, l'un des prétendus griefs dont on chargeait le dossier des instituteurs refusés n'était autre que la trop grande part faite au français dans leur enseignement.

Au contraire, en janvier 1916, à Ottawa encore, avait lieu le siège de l'école Guigues, soutenu grâce au courage d'un groupe de femmes canadiennes-françaises de la capitale, mères convaincues que le droit d'éduquer l'enfance est corrélatif au droit de lui donner le jour, et qu'avec du sang français c'est l'héritage du parler des ancêtres qu'il leur importe avant tout de léguer à leurs rejetons. On sait si leur stratégique attitude a fait échec jusqu'ici aux ruées de l'adversaire; quoiqu'il en soit, elle a cimenté définitivement le bloc français d'Ontario, et, peut-être, n'a pas été pour rien dans la consolidation du bloc français canadien qui vient de se former.

Ce seul contraste, à vingt ans de distance, de la double attitude de nos compatriotes dans l'affirmation de leur entité nationale et dans la résistance aux oppresseurs, met en parfait relief, au point le plus sail-

lant du Dominion, la renaissance française dans la province-soeur. Sur un fond chargé d'ombres autant que d'espairs, ce fait trace à lui seul la juste perspective des réalités qu'on peut, sans excès d'optimisme, espérer y voir poindre tôt ou tard.

* * *

L'on pourrait enquêter, au sujet du réveil franco-ontarien, dans les divers domaines de la vie privée, familiale et publique; suivre les nôtres de leur toit à l'atelier, au magasin, à l'église, au bureau de votation, autant qu'à l'école; partout l'on trouverait nombreux des indices rassurants, malgré encore bien des oublis, des inconsciences, des inconséquences. Pourtant ce sont là des observations qui ne nous sont point propres, qui marquent plutôt la renaissance française du Canada tout entier. Mais la question scolaire ontarienne est toujours vive, et c'est là un point de vue particulier au groupe franco-ontarien. D'un simple coup d'oeil, essayons de constater quel *esprit français* elle révèle chez les nôtres, actuellement.

Depuis sept ans que la crise existe au degré aigu, il serait présomptueux de se flatter à l'avance qu'une pareille langueur n'ait pu en aucune façon ni favoriser nos adversaires, ni affaiblir et émousser chez nous quelques individus moins bien renseignés ou moins bien disciplinés. Pourtant l'examen impartial des faits nous oblige rigoureusement d'affirmer que le moral des troupes est au meilleur, que s'il change c'est plutôt pour se rajunir et s'aviver.

En ce qui concerne la capitale, dès l'origine du conflit les chefs de l'organisation scolaire canadienne-française surent présenter à l'ennemi un front uni et ferme; jamais cependant telle assurance n'a été plus parfaite, telle unanimité plus entière que présentement! Il fut un temps où nos coreligionnaires de langue anglaise furent, d'abord, moins ouvertement opposés, ensuite, moins discrètement hostiles à nos intérêts; il n'en a pas été où ils aient pu mieux se convaincre de notre détermination, et des motifs élevés qui la soutiennent: les esprits réfléchis et les coeurs droits, il en est chez eux, y songent tous. Pas le moindre esprit de crainte ou de division au sein de la commission scolaire, *la nôtre*. Les instituteurs, habitués au sacrifice et aux alertes fréquentes, font leur oeuvre avec autant d'espoir que de courage. Comme le digne président de la commission scolaire d'Ottawa, M. Samuel Genest, l'un des noms qui passeront justement à l'histoire des luttes françaises au Canada, ils eussent aimé goûter un peu de prison, au profit de la cause: nos cerbères ont paru craindre précisément que tel régime ne nous donnât des tempéraments plutôt vigoureux; ils se souviennent sans doute des trois jeunes hébreux de la prison assyrienne... Il n'en est plus guère parmi nous qui

songent à servir au gouvernement de Toronto le gâteau de miel d'une soumission humble et résignée. Les esprits aigris, s'il en fut par le passé, et les partisans à outrance, — il n'en reste que peu, — ou bien sont entrés dans les rangs, ou bien se sont retirés silencieusement de la scène, selon la mesure de leur bonne foi et le degré de leur héroïsme. Au reste, c'est déjà trop de leur donner l'importance d'une simple mention. De sorte que le gouvernement ontarien, qui suit évidemment au moins d'un oeil les aventures de son Règlement XVII, sans abandonner le rêve de trouver enfin une chausse-trappe qui puisse, comme on dit vulgairement, nous faire casser le cou, peut en prendre à son aise dans l'ordre des menaces et des machinations, sans paraître bien convaincu qu'on s'en laissera émouvoir outre mesure, ou qu'on s'y laissera prendre de gai coeur et par naïveté.

• • •

Au surplus, il en est tout autant dans les autres centres franco-ontariens. Les comtés de Russel, Prescott et Glengarry, avec leurs grappes bien fournies de paroisses et de groupements français, donnent des preuves semblables d'une vitalité persistante et progressive. Ne revenons point sur le nom de Green Valley, et tout ce qu'il évoque à la fois de poignant et d'admirable pour quiconque saisit bien le drame qui s'y est joué; notons seulement que dans les écoles l'enseignement du français, de par la volonté des contribuables de céans, est surveillé plus que jamais il ne l'a été. Evidemment, un grand progrès y est encore possible: la conviction, l'entêtement réfléchi, j'oserai dire, des parents canadiens-français, prudemment dirigés par leurs pasteurs, là où ils en ont de leur langue, à soigner leurs véritables intérêts à cet égard, nous l'assure, ce progrès, pour un avenir plus ou moins rapproché, malgré les ukases qu'on tient suspendus sur les têtes.

La région de Pembroke n'est pas la plus féconde en espérances; il s'y fait cependant un sensible mouvement de lente ranimation, qu'on avait moins espéré antérieurement.

Dans le Nouvel-Ontario, un trait va mettre en lumière les courageuses dispositions de nos compatriotes. Colons récemment établis pour la plupart, point ou peu sortis encore des charges et des sacrifices que leur situation dès lors comporte, ils ont été à certains égards les victimes les plus saisissables pour la mauvaise humeur de Toronto. C'est trois ou quatre cents piastres de subsides annuels pour chaque arrondissement scolaire qui leur ont été soustraits, à la suite de leur opposition au Règlement XVII: il n'est pourtant point question parmi eux de revenir à de meilleurs sentiments. Au lieu de cela, ils ouvrent des collèges classiques, ils organisent leur vie municipale et cantonnale, ils prennent leur

large place au soleil, ils se taillent à même le sol du bon Dieu un petit royaume dont on pourra les arracher quand on aura appris à déraciner les arbres en un tour de main.

Même dans ce considérable îlot français de Kent et d'Essex, le plus ancien et le plus gravement rongé par la gelée et les débâcles, il y a de l'espoir et de la chaleur dans l'atmosphère. La température française s'y réchauffe, grâce à des événements qui n'ont point été provoqués, et que tout le monde sait, il est vrai, mais sur lesquels il convient de n'appuyer point. Ne signalons que ce fait : malgré quelque cinq cent milles de distance, des élèves presque nombreux viennent suivre les cours de l'université bilingue d'Ottawa, qui a maintenant reconquis tout à fait le caractère de ses origines.

* * *

Et maintenant qu'au regard des autorités religieuses de l'Ontario, notre cause a été en principe sanctionnée par Rome, puisque Sa Sainteté Benoît XV a déclaré qu'on ne saurait nous faire un reproche de défendre ce qui nous tient tant à coeur, et qu'elle a été soustraite à des tribunaux qu'on était en lieu de redouter respectueusement ; maintenant que l'Association d'Education, forte de son expérience et de ses victoires morales ¹ et sans éclat, que le *Droit*, le vaillant organe sauveur qui paraît devoir triompher définitivement de tous les obstacles, vont nous continuer leur direction et leur lumière plus nécessaires que jamais ; maintenant surtout que le réveil français et la fierté nationale ont fait courir leur souffle valeureux par tout le Dominion : le Franco-ontarien se sent plus que jamais encore l'envie de redire quelques autres des chevaleresques paroles du " grand blessé " de l'Ouest, et de l'Ontario aussi :

" A ceux qui veulent nous arracher ce qui nous appartient, nous répondons avec une énergie toute française et une détermination toute britannique : " Ce que nous avons, nous le gardons. " — Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens français à la frontière du Québec, et de leur dire : " Hors de là, vous n'êtes plus chez vous. " Nous sommes chez nous au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang ! "

FRANCO-ONTARIEN.

¹ A ces victoires morales vient de s'ajouter une victoire juridique, la première obtenue auprès des tribunaux ontariens : en effet, jugement vient d'être rendu par S. H. le juge Clute, donnant gain de cause à la véritable Commission scolaire des écoles séparées d'Ottawa, dans la réclamation qu'elle fait des sommes laissées entre les mains de la défunte ou petite commission, créée par le gouvernement provincial, à l'effet de s'emparer de l'administration des écoles séparées de la capitale, et qui a été déclarée irrégulière par le Conseil Privé du Roi.

LA CORRECTION DU LANGAGE ET LA JEUNESSE

“ Si l'on constate chez nos jeunes un souci de bannir les anglicismes et les barbarismes de notre parler ? ” — Question posée par la rédaction du *Petit Canadien*.

La première preuve du souci de la correction du langage chez nos jeunes, je la trouve d'abord dans la diffusion facile, dans nos maisons d'éducation, des ouvrages qui traitent de ce sujet. Le *Parler français* et l'*Action française* y comptent un grand nombre d'abonnés et y sont lus avec intérêt; le *Dictionnaire de nos fautes* de Fernand Rinfret et l'*Inventaire de nos fautes les plus usuelles* de Sylva Clapin y ont eu un brillant succès et malgré la valeur minime des ouvrages suivants : *En garde !, En français, Dictionnaire du Bon Langage, 1 000 mots illustrés, 2 000 mots par l'image*, ils y ont été répandus, le premier à quarante mille exemplaires, le deuxième à treize mille, le troisième à quinze mille, le quatrième à cinq mille et le cinquième à dix mille. La première et la deuxième séries des jeux de cartes du Bon Langage ont eu un égal succès. Loin de moi l'idée de tirer vanité de ces chiffres que je mentionne. Je ne vois là qu'une preuve du souci réel qui a pris racine dans le cœur de nos jeunes, de travailler à l'épuration de leur “ parler ”.

Ce souci, nous le devons d'abord à nos éducateurs et à nos éducatrices, et non aux travaux philologiques qui n'ont pas d'autre mérite que d'être des outils dans les mains de ceux qui désirent échenillier et émonder notre langue.

Quel est le mérite du princeau, dans une toile magnifiquement peinte; du ciseau, dans une statue artistement sculptée? A peu près nul. Tout le mérite revient au génie de l'artiste ou du sculpteur. L'épuration bien marquée de la langue que l'on observe chez la jeunesse étudiante, on la doit à l'habileté des instituteurs et des institutrices qui, avec une patience inlassable, ont, à l'aide de fragiles outils, accompli des merveilles.

Plusieurs de nos maisons d'éducation ont fait du bon parler une matière de classe et elles ont eu raison. On a compris que la littérature, les sciences, la rhétorique et la philosophie, sans la précision des termes, sans une connaissance approfondie du vocabulaire, ne sont que de la piperie de mots, des termes vides de sens. Aussi a-t-on parfaitement rai-

son de cultiver le bon langage chez les élèves, de récompenser ceux qui font des progrès et de punir ceux qui se négligent en cette matière, comme on le fait pour les autres articles du programme d'études.

Il y a des prix pour le bon langage comme il y en a pour la grammaire, pour l'histoire et pour la géographie, ce qui est logique. On se sert du langage des centaines de fois par jour et c'est par notre langage qu'on nous juge. Ne vaut-il pas la peine qu'on le soigne ?

Un préfet de discipline m'expliquait un jour une méthode ingénieuse de forcer les élèves au bon langage. Elle consiste à refuser impitoyablement toute permission qui n'est pas demandée en bon français. Quand un élève sollicite l'autorisation d'aller chercher son *capot*, son *hockey*, son *puck*, son *sweater*, etc., le surveillant refuse carrément et promet d'accorder ce qui est demandé pourvu qu'on s'exprime en langage convenable. L'élève se creuse la tête pour trouver des substituts à ces barbarismes et à ces anglicismes. Il consulte ses compagnons qui cherchent avec lui, et qui savent par là même que le pur langage est exigé de la part des maîtres de discipline et s'en souviendront à l'occasion. Peu de temps après, l'élève vient demander la permission d'aller chercher son paletot, son gouret, sa rondelle, son chandail, etc. La leçon a été donnée; elle sera retenue et profitera à plusieurs.

Non seulement elle profitera aux élèves, mais encore aux professeurs. Ceux-ci ne peuvent manquer de subir l'influence du milieu, s'ils ne la précèdent pas ou n'en sont pas la cause. Le supérieur d'une maison qui compte environ vingt-cinq professeurs m'affirme que cette campagne a été un grand bienfait pour le corps enseignant qu'il est appelé à diriger. " Un barbarisme, ou un anglicisme, dit-il, ne peuvent passer inaperçus devant nos élèves, soit en classe, soit dans un sermon, soit dans une conférence. Un mouvement de la tête, une contraction des muscles de la figure ou d'autres signes indiquent toujours l'impression pénible que plusieurs en éprouvent. C'est plus que suffisant pour forcer nos professeurs à s'observer avec soin et à ne laisser échapper aucun mot malheureux qui pourrait gâter les plus belles pièces d'éloquence ou diminuer les bons fruits d'une classe consciencieusement préparée. "

Les succès obtenus dans les écoles de garçons et les collèges ont été dépassés dans les écoles de filles, les académies et surtout dans les pensionnats. Le caractère de la jeune fille, plus doux, plus délicat, plus minutieux, se prête mieux au bon langage. Le système des jetons y a opéré des merveilles.

Ce système consiste à remettre aux élèves, chaque lundi, un certain nombre de jetons marqués des initiales B. L. (bon langage). C'est la

monnaie servant à payer l'amende si une élève est surprise par une compagne à parler incorrectement sa langue. Ainsi, tandis que l'une s'appauvrit d'un jeton, l'autre accroît son trésor... Si les indifférentes, par suite de ces transactions, se trouvent dépossédées de tout leur avoir, les jeunes filles soucieuses de leur langage se voient au contraire riches d'un actif dont chaque pièce représente une correction. C'est la méthode en usage au couvent des Soeurs de Sainte-Anne, à Lachine, et dans beaucoup d'autres institutions.

Ce système a plusieurs avantages: utiliser les récréations, s'instruire tout en s'amusant, former le caractère, souffrir une correction sans s'irriter, se surveiller constamment, développer l'esprit d'observation, etc.

On a vu de toutes petites élèves prendre un si vif intérêt à ces lutes, qu'elles dépassaient le but et faisaient mal pour vouloir trop bien faire.

Dans la salle de récréation d'un couvent, une bambine surveillait le langage des grandes élèves de la première classe dans l'espoir de surprendre sur leurs lèvres une faute qu'elle aurait la gloire de corriger. L'une d'elles s'oublia un jour jusqu'à dire :

— J'en veux pas pantoute.

Aussitôt, la petite la reprend :

— Donne-moi un jeton ! Donne-moi un jeton ! C'est pas pantoute qu'il faut dire, c'est *pantout*.

De passage dans une classe pour faire le catéchisme, un prêtre demande un jour à une toute petite :

— De quoi fut formée la première femme ?

— Avec le pardessus d'Adam, monsieur le curé.

— Comment ! Avec le pardessus d'Adam ?

— Mais oui ! Vous avez dit l'autre jour que c'était avec une côte d'Adam et le même jour ma Soeur m'a reprise parce que j'avais dit *coat* au lieu de pardessus.

L'avenir de la langue améliorée comme de la race régénérée n'est-il pas dans la jeunesse étudiante, dans le " blé qui lève " ?

ÉTIENNE BLANCHARD, p. s. s.,

Église Saint-Jacques, Montréal.

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION D'ONTARIO

Québec, ce 31 décembre 1917.

Messieurs et chers compatriotes,

Dans quelques heures une nouvelle année remplacera celle qui disparaît. Saluons-la avec confiance et prions Dieu qu'elle nous apporte à tous le redressement de nos griefs, la fin des persécutions que nous endurons, le triomphe de la cause sainte pour laquelle, d'esprit et de cœur, tous ensemble nous combattons.

L'année qui vient de s'écouler nous laisse inconquis dans les positions que nous avons prises. Pas la moindre défection ne s'est fait sentir dans nos rangs, bien au contraire ceux-ci se sont fortifiés par les succès réels que nous avons obtenus, et, aujourd'hui plus qu'hier, nous pouvons regarder l'avenir avec une confiante sérénité et avec le saint espoir que Dieu, écoutant les prières et les supplications de son peuple, nous accordera cette paix bienfaisante que le Ciel a promise aux hommes de bonne volonté.

Nous avons toutefois couru les plus grands dangers, et à une heure donnée notre avenir comme groupe ethnique, a failli sombrer à tout jamais dans le flot débordant de l'injuste coalition lancée contre nous.

La législature provinciale édicta de nouveau ses lois iniques et, en face même des décisions du Conseil privé d'Angleterre, tenta, dans un abus de ses pouvoirs, d'étouffer, derechef, l'usage de notre langue dans les écoles où les petits Canadiens français de l'Ontario veulent apprendre les vérités de leur religion et conserver, avec leurs traditions ancestrales, les beautés du doux parler de la France.

Nous avons résisté à cette nouvelle persécution. Nous avons demandé au pouvoir fédéral le désaveu des deux lois que la législature de Toronto a adoptées en défi des décisions judiciaires du plus haut tribunal de l'empire reconnaissant nos droits.

Le pouvoir fédéral n'a pas encore répondu à notre requête en désaveu.

De son côté, pour donner un semblant de raison au retard à nous rendre justice, de la part du pouvoir fédéral, le pouvoir provincial a tenté par une savante (!) comédie à remettre cette question scolaire dans le domaine judiciaire, en soumettant à des juges la solution de la constitutionnalité d'une législation sur laquelle ils s'étaient déjà antérieurement prononcés.

Le résultat fut naturellement ce que nous pouvions prévoir, et avec une touchante unanimité, le tribunal se prononce en faveur de nos persécutés.

Ce jugement, nous allons le porter en appel devant le Conseil privé. C'est notre devoir de défendre, envers et contre tous, les droits de la minorité opprimée.

On a voulu, en même temps, obtenir d'un tribunal ecclésiastique la condamnation de la conduite des catholiques de langue française de l'Ontario dans leur admirable résistance aux efforts persistants d'un groupe hostile qui voulait saper à sa base l'autorité et les droits des pères de famille dans l'éducation de leurs propres enfants.

L'évêque de l'Ontario se constitua en tribunal.

Une enquête fut instituée et le jour même, où jugement allait être rendu, Dieu permit que l'indiscrète attaque contre nous de l'un des membres de ce tribunal nous fournît le moyen de récuser le tribunal tout entier.

Ce fut notre devoir — et nous l'accomplîmes sans hésitation — d'évoquer cette cause au tribunal du Saint-Siège.

Le Saint-Père a maintenu notre recusation et notre cause est rendue à Rome.

Elle n'est pas encore jugée, mais nous entretenons le ferme et consolant espoir d'obtenir la justice que nous réclamons.

Le Saint-Père nous a demandé de suspendre toute agitation pendant la durée de ce procès. Pour nous conformer à ce désir du Souverain Pontife et pour ne donner à qui que ce soit un sujet de grief contre nous, nous avons décidé de ne pas tenir cette année, à Ottawa, le congrès général de notre Association.

On comprendra les motifs de cette prudence, les intérêts de la cause que nous défendons semblent nous commander.

Nous poussons cette réserve à tel point que nous ne voulons en aucune manière apprécier les tristes événements qui ont suivi la mort de ce prêtre vertueux, l'un des défenseurs les plus puissants de notre cause, victime en même temps de l'amour qu'il portait à sa race. La nomination de son successeur au poste qu'il occupait avec tant d'honneur, a fait éclater au sein de la population catholique et française dont il était le pasteur modèle, des troubles religieux que le Saint-Siège est appelé à régler pour le bien de tous.

Qu'il nous suffise de dire que ces fâcheux événements ont groupé avec plus de force ceux qui en souffrent et ont réveillé avec plus d'acuité le sentiment de la défense nationale.

Et malgré toutes ces manoeuvres nous croyons au succès définitif. Déjà une réaction bienfaisante commence à s'affirmer. Des esprits plus pondérés étudient la situation anormale qui nous est faite et sont plus disposés, dans l'intérêt d'une commune paix, à faciliter une entente que tout le monde désire.

C'est le résultat de notre ferme attitude et de notre inlassable persévérance à conserver l'héritage sacré que nous ont légué nos devanciers.

Vous souhaitant à tous une heureuse année, nous prions Dieu de nous continuer sa protection et nous vous demandons à vous de nous garder votre confiance si nécessaire dans le poste d'honneur et de responsabilité auquel vous nous avez appelé.

Au clergé canadien-français, aux commissaires d'écoles, aux instituteurs et aux institutrices, religieux et laïques, aux pères de famille, aux enfants de nos écoles, à tous ceux enfin qui, dans la sphère propre à chacun, travaillent de concert avec nous, à tous nos bienfaiteurs de toutes les provinces, qui s'intéressent à notre cause, nous offrons les remerciements les plus sincères de notre Association. Que Dieu les bénisse tous et qu'il donne à tous la force et le courage et cette persévérance qui ne défaille jamais.

Avec de telles armes nous pouvons soutenir tous les combats pour Dieu et la patrie.

P. LANDRY,

*Président de l'Association Canadienne Française
d'Education d'Ontario.*

COUPS D'ŒIL SUR L'AVENIR

En ces jours d'universel bouleversement, les gens de toutes races sentent que les événements formidables qui se déroulent sont gros de conséquences incalculables pour leurs pays respectifs.

Les Canadiens, en particulier, prévoient qu'ils seront mis en présence de problèmes extrêmement épineux.

Beaucoup sans doute parmi nos compatriotes envisagent l'avenir avec inquiétude: quelques-uns, parmi les timorés ou les pessimistes, voyant la brutalité des assauts lancés contre nous, sentant le cercle de haine se resserrer autour de nous, se demandent peut-être avec un vague effroi ce que l'avenir nous réserve et si leur nationalité ne va pas être engloutie par la tempête.

Il n'est pas hors de propos de réfléchir quelque peu sur la situation, de discerner les éléments de danger ou d'espoir qu'elle renferme, et les attitudes qu'elle nous commande.

Et tout d'abord pour juger sainement des choses, il importe de les voir dans leur vrai jour, et de reconnaître ce qu'il y a au fond des événements qui se déroulent chez nous et ailleurs.

Tout effet réclame une cause, et les faits d'ordre politique comme tous les autres admettent une cause, et une cause proportionnée à leur importance. C'est dire que le cataclysme actuel n'a pas pu être déterminé par un simple incident, par un enchaînement malheureux de circonstances dont personne n'est responsable, par une sorte de fatalité : il existe dans le monde des puissances formidables qui auraient pu l'arrêter si elles l'eussent considéré comme nuisible à leurs intérêts; puisque la conflagration a eu lieu, c'est qu'elles l'ont désirée, préparée, déchaînée.

Et ces puissances universelles c'est dans les maîtres de la finance internationale qu'il faut les reconnaître ; c'est là que gît la force impitoyable qui a précipité les peuples les uns contre les autres, qui les meurtrit et les broie et les fait s'acheminer, par une voie douloureuse, vers un ordre de choses nouveau.

Napoléon disait que la Révolution c'était la lutte de la ville contre la campagne, la lutte entre la richesse mobilière et la richesse immobilière. Pendant des siècles la terre avait été la principale, pour beaucoup l'unique source de richesse; de cet état de choses était né un régime politique qui conférait le pouvoir au possesseur de la richesse, au maître de la terre. Puis le commerce et l'industrie devenant des sources de richesses de plus en plus fécondes, il se créa une nouvelle catégorie de riches, la bourgeoisie moderne qui réclama la suprématie politique. La Révolution fut la rupture brusque d'un ordre politique qui s'était perpétué, en vertu des droits acquis, bien après que l'état de choses sur lequel il reposait jadis dans le domaine économique, eut cessé d'exister. Elle marqua le passage du pouvoir, des mains des possesseurs de l'antique richesse terrienne, aux mains des détenteurs de la richesse immobilière; transformation qui s'était opérée plus d'un siècle avant dans l'Angleterre livrée beaucoup plus tôt au commerce et à l'industrie.

Dans le siècle dernier, le développement continu de la richesse immobilière fut accompagné d'un accroissement prodigieux de la finance, de la richesse constituée par l'or, par tous les instruments d'échange, par les titres aux biens de toute nature; on vit s'édifier ce système qui permettait à un homme de porter dans sa poche, sur un morceau de papier, toute la fortune d'un pays; système qui repose sur le crédit, la confiance,

la sécurité des opérations commerciales, la stabilité des affaires publiques; système qui ne pouvait se développer pleinement que dans une société ayant atteint un certain degré de civilisation.

Le rôle que joue la haute banque dans la grande industrie et le grand commerce est énorme de nos jours; elle draine la richesse des peuples, puis dirige celle-ci vers les entreprises qu'elle veut édifier ou favoriser et sur lesquelles elle exerce un contrôle plus ou moins direct et complet. Quelques hommes tiennent ainsi sous leur main, une richesse immense, des entreprises gigantesques et variées, établies aux quatre coins du globe; ils disposent par là de moyens d'actions multiples et puissants; ils ont de vastes intérêts à sauvegarder, souvent légitimes, parfois excessifs et pernicieux, opposés au bien public.

Ils ont de pressantes raisons de vouloir tenir en tutelle les gouvernements. Il y a là un fait essentiel qu'il faut signaler: c'est que la vie politique des nations modernes est dominée depuis longtemps plus ou moins complètement par ces puissances d'argent, qui se sont créées et qui ont établi leur suprématie, grâce aux conditions de notre siècle, grâce aux défauts de notre organisation sociale, économique et politique, grâce aussi sans doute aux imperfections morales inhérentes à toute société humaine.

L'intérêt incite cette haute finance à tirer le meilleur parti possible de ses capitaux, à multiplier ses entreprises, à grossir ses ressources; mais il s'oppose à ce que la richesse populaire soit recueillie par d'autres réservoirs que le sien.

Elle n'a ainsi qu'à suivre la pente de son intérêt pour mettre entrave à la constitution de toute richesse indépendante d'elle-même; elle voit avec ombrage toute puissance nouvelle qui s'élève à côté d'elle.

Son action si elle est excitatrice et productive à certains égards, bientôt devient par ailleurs, et davantage, paralysante, stérilisante et tyrannique.

La même concentration de la richesse qui serait simplement bienfaisante, si elle s'opérait par le moyen d'institutions contrôlées par le grand nombre, devient ainsi un danger public et une menace pour la liberté et le bien-être des peuples.

Il y a là un premier point sur lequel nous voulons nous arrêter aujourd'hui: c'est qu'il doit y avoir conflit inévitable entre le peuple et ces puissances qui ne seraient pas humaines, si elles ne tombaient pas dans l'abus de leur force.

C'est que l'exploitation de la masse ne peut toujours se faire qu'à l'avantage d'une petite minorité: dans la lutte des égoïsmes, l'intérêt de chacun étant de grossir sans cesse sa part de richesses et de jouissances, le

terme fatal du conflit c'est l'élimination graduelle des plus faibles, la diminution continue du nombre des bénéficiaires du régime, la constitution finale d'un petit groupe de privilégiés.

Il est inévitable qu'il y ait opposition irréductible d'intérêts entre eux et la masse du peuple, de toute race et de toute croyance. Ils pourront peut-être le berner quelque temps, dépister sa haine en la détournant vers d'autres objectifs, faire oublier leurs méfaits par des appels aux brutales passions de race ou aux nobles sentiments du patriotisme; ils pourront bien également intéresser à leur fortune un certain nombre d'individus, en leur laissant les miettes de leur opulence; tout César a besoin de ses prétoriens; un certain nombre d'hommes, entre lesquels probablement la communauté de sang et de mentalité aura déjà établi quelque solidarité, se feront ainsi les gardes-du-corps de la ploutocratie, et pour son bénéfice se constitueront en gardes-chiourmes du peuple.

Mais les millions de membres d'une grande race ne sauraient entrer dans ce rôle, et le heurt des intérêts exagérés d'un côté, légitimes de l'autre, se produira avant longtemps.

Ainsi à certains égards, la domination de l'oligarchie est aussi précaire qu'elle est redoutable par ailleurs. La force qui a pour principe la cupidité porte en elle-même une tare originelle, un germe de déchéance; la cupidité stimule les énergies, elle porte ceux qu'elle anime à accroître sans cesse leurs gains, mais elle les incite aussi quelque jour à dépasser la mesure de la prudence et du possible, à violenter ceux-là mêmes dont le concours leur est indispensable, et à s'infliger ainsi des échecs douloureux.

L'histoire d'Amérique en offre de frappants exemples dont la leçon peut être réconfortante pour nous.

En 1759, les hommes dont l'influence dominait l'Angleterre, au cours d'une guerre destinée à ruiner leurs rivaux, à étendre leurs conquêtes et le champ de leur commerce, envoyaient des armées anglaises s'emparer du Canada.

Soixante mille hommes dont les familles venaient des plus vieilles provinces de France, dans les veines desquels coulait le plus pur sang de France, se voyaient arrachés à la protection de leur gouvernement national, et à la civilisation à laquelle les rattachait la tradition des siècles: un traité, imposé par les vainqueurs, sanctionnait cette séparation de frères par le sang et les croyances, cette rupture entre la Vieille France et la Nouvelle, devenue une Alsace-Lorraine d'Amérique..

Mais comme personne n'avait intérêt à entretenir cette plaie saignante au flanc de la France, l'oubli se fit bientôt sur elle; nos pères durent entrevoir un avenir bien sombre.

Mais les mêmes intérêts qui avaient poussé à la conquête du Canada,

obéissant toujours à leur principe égoïste, peu d'années après prétendaient faire solder les frais de leurs conquêtes par les colonies d'Amérique. Ce fut la scission, dont le Canada et les Canadiens-Français bénéficièrent par la suite indirectement.

Mais elle les soumit tout d'abord à une pénible épreuve : celle de résister à l'appel de la France dont la voix, muette pour eux depuis quinze ans, devait avoir un accent d'autant plus prenant qu'elle faisait résonner le mot de liberté.

Au risque de se voir décerner les qualificatifs de lâches et de traîtres à la liberté, nos pères accomplirent le devoir que leur prescrivait leur situation de citoyens britanniques, habitant le Canada : et considérant la suite des événements, l'histoire reconnaît aujourd'hui que c'est en accomplissant leur devoir envers le Canada, en écoutant la voix du sol natal, qu'ils ont le mieux servi leurs intérêts, que c'est en se battant contre la France même qu'ils ont assuré sur ce continent la survivance de la civilisation française.

Ces faits illustrent bien toute la complexité de la situation des Canadiens-Français ; ils montrent combien superficiel est le raisonnement de ceux qui prétendent que pour défendre les intérêts supérieurs de la civilisation et de la France, le devoir des nôtres est tout tracé, c'est de se battre aux côtés de la France.

La révolte des colonies américaines marqua pour nos pères le début d'une ère de tolérance relative, elle détermina les premières concessions dans l'ordre politique, civil et religieux. L'existence de la jeune république aux portes du Canada, a grandement influé sur la politique adoptée par la métropole à l'égard de notre pays ; elle fut la cause principale pour laquelle l'histoire du Canada français n'a pas été une simple répétition de l'histoire de l'Irlande.

Vers 1840, notre pays était devenu la proie d'un clan de parasites et d'exploiteurs, qui, recouvrant du manteau d'un loyalisme hypocrite et tapageur leur cupidité effrénée, se partageaient les grasses prébendes de l'administration, les richesses naturelles et le sol même. Le paysan canadien se voyait refuser l'exercice même des droits politiques déjà conquis par lui, car on estimait avec raison qu'amoindrir l'influence du peuple sur le pouvoir politique, c'était encore le meilleur moyen d'assurer à quelques privilégiés la jouissance perpétuelle des avantages dont le pouvoir dispose.

Pour maintenir ce monopole profitable, comme on ne pouvait tout de même revenir à un régime de pure autocratie, on décidait une union injuste entre les deux Canadas ; espérant sans doute répéter l'expérience de l'Ulster et de l'Irlande catholique, maintenir en luttés perpé-

tuelles et aigues, en enflammant les passions de race et de religion, les populations des deux provinces.

Cette tactique, bien que couronnée d'un certain succès, ne parvint pas cependant à aveugler la masse du peuple et à masquer les calculs intéressés et les procédés tyranniques de l'oligarchie. Dans le Haut comme dans le Bas-Canada, la multitude des exploités se dressa contre l'odieuse domination du *Family Compact*; elle eut bientôt fait de la renverser et de lui substituer un régime plus respectueux des aspirations populaires.

De nos jours encore de nouvelles puissances égoïstes sont parvenues à établir leur domination sur la vie de la nation. Soyons certains qu'entre elles et la masse du peuple, anglais comme français, il y aura fatalement conflit.

Ces puissants sont des colosses aux pieds d'argile. Ils n'ignorent pas que leur domination est précaire : ils savent qu'elle ne peut se maintenir que par le mensonge perpétuel, qu'en entretenant la division au milieu de ceux qu'ils dominent, en maintenant en lutte les uns contre les autres les divers groupes ethniques ou religieux qui, s'ils s'unissaient, auraient tôt fait de secouer le joug.

Les ressources et la puissance du peuple sont formidables. Mais elles sont inorganisées et ignorées de lui; c'est pourquoi il est à la merci de quelques hommes, disposant de ressources beaucoup moindres, mais lesquelles sont en leurs mains des forces véritablement actives, des forces qu'ils manient à leur gré.

Ceux-ci n'ont pas de plus grand souci que celui d'entraver tout ce qui est de nature à rapprocher entre eux les éléments de la nation, et à les faire s'associer pour une action commune; ils pratiquent savamment le principe : divise et commande.

Ils sont également anxieux de pénétrer jusqu'au fond de l'âme du peuple, de s'emparer du ressort intime de sa volonté, convaincus que leur empire ne sera bien assuré que lorsque ce ressort se pliera de lui-même à leurs ordres; sachant bien au contraire que, si jamais les esprits désabusés commençaient à résister intérieurement à leurs desseins, la voie serait ouverte à la résistance active contre laquelle ils seraient bien impuissants, le jour où elle deviendrait la résistance de tout un peuple, conscient de son droit et de sa force, et maître de ses énergies organisées et disciplinées.

V.-E. BEAUPRÉ

À QUINZE ANS DE DISTANCE

DISCOURS DE L'HON. J.-D. ROLLAND, AU CONGRÈS DES CHAMBRES DE
COMMERCE DU CANADA, TENU À TORONTO, LE 5 JUIN 1902.

A quinze ans de distance, on relira avec curiosité le discours qu'un industriel de marque, M. J.-D. Rolland, délégué de la Chambre de commerce de Montréal et ancien président de notre société, prononçait à Toronto, le 5 juin 1902, au congrès des chambres de commerce du Canada.

On en était à la veille du départ des délégués canadiens, convoqués à la conférence de Londres. Pour beaucoup de congressistes, la question capitale, mise à l'étude pendant ce congrès de Toronto, c'était la défense militaire de l'empire britannique.

Cette question se trouvait nettement posée par une résolution du *Board of Trade* de notre ville, formulée en ces termes :

“ Il est résolu que dans l'opinion de ce congrès, il est du devoir du gouvernement canadien, comme partie intégrante de l'empire, de payer sa part du coût de la défense générale dudit empire, et qu'en conséquence un crédit annuel devrait être affecté dans ce but, par le Dominion, lequel crédit, tiré du budget, sera dépensé comme bon semblera au gouvernement canadien. ”

Rempli des sentiments d'un patriotisme éclairé, M. Rolland fit alors un vigoureux discours dont voici les passages essentiels :

“ Si ce congrès tient à discuter la question de l'impérialisme et d'un plan général de défense applicable à tous les pays qui sont sous la protection du drapeau anglais, je n'ai pas d'objection à vous dire, messieurs, quels sont les sentiments de toute la population canadienne-française de la province de Québec, sur ces questions.

“ Je ne vois pas la nécessité de réaffirmer ici notre parfaite loyauté envers la Couronne et envers la constitution de notre commune patrie. Si notre résistance à l'appel de Lafayette et de Rochambault, dix ans après la cession du Canada à l'Angleterre; si un siècle de service volontaire n'est pas une preuve suffisante de notre dévouement et de notre fidélité envers notre souverain et notre pays, les arguments que l'on pourrait employer deviennent inutiles. Nous prétendons être des citoyens anglais possédant des droits égaux à ceux des autres nationalités qui habitent ce pays; nous acceptons avec plaisir toutes responsabilités que comporte notre titre, et nous prétendons avoir droit de jouir de tous les privilèges attachés à ce même titre de citoyen. Nous avons des droits

égaux à ceux des autres nationalités et nous prétendons avoir droit de discuter, d'adopter ou de rejeter tout changement à notre système constitutionnel que l'on voudra nous proposer.

“ Quant à l'impérialisme, nous sommes disposés à discuter librement cette question, à en exposer les avantages ou les désavantages; mais il nous faut, avant tout, savoir ce que c'est que l'impérialisme... Nous ne sommes pas disposés à abandonner nos libertés si chèrement acquises, à lâcher la proie pour l'ombre; nous n'aimons pas à marcher en aveugles...

“ Quant à ce qui regarde le plan de défense général de l'empire, j'aimerais à savoir ce qu'on exige de nous? Aurons-nous l'enrôlement volontaire ou le service obligatoire au Canada ?

“ Quand les citoyens de la Grande-Bretagne n'auront aucun des deux systèmes, serons-nous obligés de maintenir des agents dans toutes les parties de l'Europe pour amener des immigrants dans notre pays, avec des frais énormes, et ensuite de les renvoyer en Angleterre pour fournir notre quote-part ? Serons-nous dans la nécessité de relâcher les progrès de notre patrie pour maintenir là-bas une partie de notre jeunesse pour jouer au soldat? Devrons-nous grever notre budget déjà surchargé par des impositions improductives ? Le seul aspect de ces propositions est suffisant pour en faire voir l'extravagance...

“ Souvent, nous lisons et entendons dire que le Canada est fier de la protection de l'Angleterre et de sa marine, de son service diplomatique, et qui n'exige rien en retour. Je ne connais rien de plus déplorable que de voir des revues sérieuses répéter de telles absurdités. Au contraire, nous payons à l'Angleterre notre quote-part pleinement. Comparez les obligations que nous avons contractées depuis la Confédération avec l'état de choses d'avant la Confédération; toutes les villes importantes avaient une garnison entretenue par la Grande-Bretagne; aujourd'hui on ne peut trouver un seul soldat anglais, si ce n'est à Halifax et à Esquimalt, pour protéger des points stratégiques.¹ Et même dans le dernier cas, les soldats sont à la charge du Canada...

“ Avant l'Union, le Canada était composé de provinces isolées, n'ayant aucun moyen de communications entre elles. Il fallait passer sur un territoire étranger pour y arriver. Le grand Nord-Ouest était un abandonné par la faute de l'Angleterre. Sans qu'il en coûte un sou à la mère patrie, les chemins de fer ont changé la face des choses, les droits de la Cie d'Hudson ont pu être mis à exécution par leur rachat; les droits des indiens, acquis par eux, par des traités, ont été religieusement maintenus; une voie ferrée, comprenant l'Intercolonial, a mis en communication l'Atlantique et le Pacifique. Ce chemin a ouvert à la

¹ Ces garnisons britanniques ont fait place à des garnisons canadiennes, il y a une quinzaine d'années. — N. de la R.

colonisation deux cent mille acres de terre fertile qui rendront la mère patrie indépendante des autres pays, en cas de guerre et lui permettront en tout temps, d'envoyer à ses navires des secours, des munitions, des amis, d'Halifax à Esquimalt, en six jours.

“ Les plus hautes autorités militaires et navales déclarent que cette voie ferrée, qui met Yokohama à vingt-huit jours de Londres, et qui raccourcit de 1 000 milles la distance qu'il faudrait parcourir en passant par New York, est d'une importance capitale pour la défense de l'empire. Le Canada s'est engagé par un acte du parlement à payer \$750 000 par année en subside, pendant dix ans, pour l'établissement d'une ligne rapide de steamers, lesquels pourraient être employés comme croiseurs en temps de guerre; le même gouvernement s'est aussi engagé à payer sa part de frais de construction d'un câble transpacifique. Un tel subside est hors de proportions des avantages que le Canada pourrait retirer d'une telle entreprise. C'est le commerce anglais qui en retirera les bénéfices; l'armée et la marine anglaises, aussi bien que les dépendances anglaises de l'Orient seront également les seuls bénéficiaires de ce câble projeté. On peut dire la même chose du *penny postage*, qui permettra aux manufacturiers de Birmingham de correspondre à peu de frais avec leurs clients de Bombay à raison d'un penny, alors que les Canadiens auront à payer le même prix pour l'envoi d'une lettre de Montréal à Longueuil.

“ Notre dernière contribution indirecte a été le tarif préférentiel, qui accorde une réduction de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent sur les articles fabriqués en Angleterre et exportés au Canada; ce tarif a affaibli notre industrie manufacturière et soulevé des représailles de la part de la Belgique et de l'Allemagne. Toutes ces contributions représentent une dépense de \$12 500 000. annuellement.

“ Si l'on ajoute à cela les autres dépenses imprévues, faites au profit de l'Angleterre, telles que celles que l'organisation et l'envoi des contingents en Afrique, etc., nous arrivons au chiffre de trois dollars par tête de notre population. Et je ne parle pas ici des dépenses que la répression de l'invasion des Fénians et la révolte des Métis du Nord-Ouest nous ont coûtées. En retour de tous nos sacrifices, l'Angleterre a retiré ses troupes du Canada, lors de l'invasion fénienne, sacrifié nos intérêts dans toutes ses négociations avec les Etats-Unis. Le traité d'Ashburton, accepté par l'Angleterre, ne nous a-t-il pas enlevé un grand territoire ? Que dire du traité Webster, de 1842, celui de 1846, celui de Washington, en 1870, celui de Clayton-Bulwer, en 1901 ? N'ont-ils pas été faits dans le but de plaire aux Américains, au détriment du Canada ? De plus, l'Angleterre n'a-t-elle pas exclu de ses marchés les bestiaux canadiens ?

“ Le Canada ne doit rien à l'Angleterre, et cette dernière devrait être satisfaite de l'état de choses actuel. En cas de péril, elle peut toujours compter sur notre dévouement, notre aide et notre loyauté. Insister pour nous obliger à contribuer obligatoirement en hommes et en argent à la défense générale de l'empire, serait une marque de défiance contre nous ! ”

Le discours de M. Rolland, ajoutait le correspondant, écouté avec beaucoup d'attention, fut très applaudi. Mais pourquoi faut-il constater que les principes qu'il prône n'ont pas été appliqués ?

LA VOIX DES DRAPEAUX

(Nouvelle)

Carillon avait sonné tout vibrant de victoire; il sonnait encore à Montmorency, lorsque sur les plaines d'Abraham il se changea soudain en un glas de détresse, jusqu'au jour où, à Sainte-Foye, Lévis lui redonnait sa note triomphante. Mais le malheur semblait plus fort que l'héroïsme: Québec restait, faute de secours, aux mains de l'ennemi; et que pourrait faire Montréal lorsque Québec avait capitulé ?

Vaudreuil tenta l'impossible pour sauver le château-fort de la colonie; ce fut en vain. Pour éviter un plus grand désastre, Montréal se rendit; Amherst, qui voulait venger sa honteuse capitulation de Closter-Severn, eut l'insolence de refuser à notre brave armée les honneurs de la guerre: Lévis en fut rempli d'indignation. “ Il serait inouï, écrivait-il à Vaudreuil, de se soumettre à des conditions si dures et si humiliantes pour les troupes, sans être canonnés. ” Et en vrai chevalier qu'il était: “ Si monsieur le Marquis de Vaudreuil, par des vues politiques, se croit obligé de rendre présentement la colonie aux Anglais, nous lui demandons la liberté de nous retirer avec les troupes dans l'île Sainte-Hélène, pour y soutenir en notre nom l'honneur des armes du roi, résolus de nous exposer à toutes sortes d'extrémités, plutôt que de subir des conditions qui nous y paraissent si contraires. ”¹

La gravité des circonstances, les intérêts d'un peuple presque affolé par la famine et les revers, la sagesse prévoyante du gouverneur commandaient à Lévis la soumission: le chevalier obéit donc, “ mais non sans avoir par un dernier geste, satisfait à son irréductible fierté. ”²

¹ H.-R. Casgrain, *Les Héros de Québec*; Mame, à Tours, p. 310.

² Edouard Montpetit, *Les survivances françaises en Amérique*; Plon-Nourrit, à Paris.

* * *

C'était la veille de la reddition des armes. Les troupes campées à Sainte-Hélène, attendaient avec anxiété les ordres du général. Retiré sous sa tente, fatigué et tout obsédé par la pensée du lendemain, Lévis cherchait quelque moyen pour sauver l'honneur outragé du nom français. Un plan, un seul lui paraissait encore possible ; il résolut de l'exécuter.

Dans tous les esprits se posait alors la même question : remettrait-on les armes ? surtout, remettrait-on les drapeaux ? Ah ! les drapeaux !

Et voilà qu'à une heure assez avancée du soir, les troupes sont convoquées. Le général, solennel comme à une parade, ému comme à un assaut, leur dit qu'Amherst veut la reddition des armes et que, dans l'intérêt de la colonie, ils la feraient ; mais celle des drapeaux : jamais. Non ! Jamais, répète Lévis avec force, l'Anglais ne *les* aura. Qu'*ils* brûlent, plutôt que de souffrir un tel affront ! Non ! Jamais ! répète aussi la voix tumultueuse des soldats. Et dans le lointain, par la forêt silencieuse, aux vieux érables frémissants, l'écho redit : jamais ! jamais !

Allons, venez porte-drapeaux : Guyenne ? La Sarre ? Languedoc ? Royal-Roussillon ? Milice ? venez !

Et sous la voûte étoilée qui contemple, dans le grand calme du soir qui écoute, épiques, les étendards ont paru. A la lueur du bûcher qui flamboie, ils sont là *ces grands blessés*, déchirés par la mitraille, maculés de boue et de sang, aux lambeaux frissonnants sous la brise ; ils sont là tous beaux, tous resplendissants de gloire.

Guyenne ? C'est lui qui flottait au mât de la *Grande-Hermine* de Cartier, et que plus tard portaient triomphants Champlain puis la Salle. Quelle ardeur donnait-il aux héros de Sainte-Foye !

La Sarre ? Azuré comme un ciel d'azur, gardant encore ses trois fleurs d'argent, il rayonne toujours comme autrefois, lorsque Maison-neuve à l'ombre de ses plis portait la croix sur le mont Royal, lorsque Beaujeu, vainqueur, revenait de la Monongahéla.

Languedoc ? Oui, c'est bien là le drapeau de notre Jean Bart canadien. C'est bien lui qu'ont défendu Bienville, Maricourt et Sainte-Hélène. Quels reflets, quel miroir d'héroïsme dans ses plis éclatants !

Royal-Roussillon ? Hélas ! plus qu'une loque, ce Royal-Roussillon... Qu'il était beau pourtant lorsque Louis XIV le remit aux défenseurs de son fils aimé ! Qu'il était radieux quand il traversa l'Espagne ! Mais les baïonnettes et les sabres, les tempêtes et la mitraille ont arraché la soie avec sa frange d'or : Hélas ! plus qu'une loque ce Royal-Roussillon !

Mais voilà *Milice*. Tout simple et tout immaculé de blancheur, *Milice* se déploie aux vents du soir. Ses fleurs de lys exhalent encore le

parfum des victoires, et de son coeur une large blessure semble laisser couler du sang de Carillon... "Ah! ne le brûlez pas, s'écrie un Canadien, voyant Lévis prêt à le jeter au feu. Montcalm nous l'a donné de ses mains; laissez-nous cette relique! Plus tard ce sera comme notre France à nous..."

Et le général, touché de cet accent, ayant toujours frais dans l'âme le souvenir du glorieux disparu, remet Milice au porte-étendard qui le baise avec amour. Et dans les rangs, tout fier, tout blanc de neige, Milice se déploie aux vents du soir.

Maintenant le feu crépite; vers les cieux, du bûcher funèbre monte une imperceptible fumée; tout à coup un craquement sonore fait tressaillir l'assistance: c'est le chevalier de Lévis qui brise son épée, seconde Durandal, et en jette les tronçons dans la flamme. Les tambours battent, les clairons sonnent; l'holocauste est achevé.

Et au bruit lugubre des fanfares, à la voix douce et plaintive des drapeaux qui meurent, un cri, un seul, jailli spontanément de deux mille poitrines, répond en clameur formidable: Vive la France!

Sur le grand fleuve aux eaux courroucées, dans la forêt, aux arbres qui pleurent, et dans le ciel devenu noir, l'écho a répété longtemps: Vive la France! France!

"Tout était perdu pour la France au Canada, tout "fors l'honneur", comme l'avait écrit jadis, de Pavie, le plus chevaleresque des Valois."³

* * *

Ils ne sont plus, les drapeaux qui furent brûlés à Sainte-Hélène.

Ils ne sont plus: il semble que leur gloire se soit envolée avec la fumée du brasier qui les consumait, et que leurs cendres se soient perdues dans l'humus de notre terre. Ils ne sont plus, mais aujourd'hui comme autrefois leur voix parle encore, et c'est à peine si nous l'écoutons.

Elle nous dit d'être fiers, de regarder toujours en haut, et bien souvent nous rampons dans la fange.

Elle nous apprend l'amour et l'union, alors que nous nous déchirons et nous dispersons.

Elle nous avertit d'être prudents, d'être prêts pour la lutte, et nous dormons quand l'ennemi veille.

Elle nous supplie enfin de garder le sol, les traditions, la langue et la foi des aïeux; mais que de fois, hélas! nous oublions.

Ah! pourquoi ne pas l'écouter, la voix des drapeaux? Elle parle si bien et nous parle toujours...

Séminaire de Joliette.

VIATEUR FARLY

³ M. Achintre, cité par A. Leblond de Brumath, dans son *Histoire de Montréal*.

LA LANGUE DES AFFAIRES

Le jury du concours de la " langue des affaires " se déclare satisfait des réponses qui lui sont parvenues. Si elles sont peu nombreuses, elles dénotent cependant un réel souci de l'exactitude du terme et du mot français.

Ce jury décerne un premier prix à M. Henri Maréchal, d'Ottawa, et un second prix, à M. Jules Maillé, de Montréal.

Matière du troisième concours

Corriger ces annonces-réclames :

I — a) Au commerce seulement. — Marchandises sèches générales, tapis, prélaris et fournitures pour maisons. — Nos prix défient toute compétition. — A. R. & Cie, Montréal.

b) Quand vous avez besoin d'articles pour hockey, football, lacrosse, tennis, quilles ou golf, de bicycles, canots, attirails de pêche et de chasse, amusements pour les fêtes de Noël, et du jour de l'an. — Venez nous voir ou écrivez-nous pour les prix. — Catalogues envoyés par la poste sur demande. — Prix spéciaux cotés aux collèges et clubs sur tous les articles de sport. — H. & Co., Ottawa.

II — Donnez deux équivalents français à chacun des mots suivants : *auditeur, dépôt, flask, gazelier, trade mark, factrie.*

III — Comment se nomment :

a) les pièces de bois fauivement appelées *dormants* et sur lesquelles reposent les rails d'une voie ferrée ?

b) l'appui mobile, fixé au *brancard* des voitures de charge, et qui sert à soulager la bête de somme ?

c) les matériaux de construction que l'on peut s'attendre à trouver chez un marchand de bois d'oeuvre ?

Les réponses doivent parvenir au secrétariat de la Société, avant le 15 février.

LA RÉDACTION

LE PROBLÈME DU QUÉBEC

On lira avec intérêt et profit ces beaux commentaires que fait le directeur du *Droit* d'Ottawa, M. Albert Foisy,, dans son numéro du 23 janvier, sur un article du *Citizen*, ayant trait à la question soulevée par la motion Francoeur :

“ On doit noter, dit le *Citizen*, que la province de Québec est profondément canadienne... Evidemment, le trouble est domestique et se rapporte à l'attitude des autres provinces, spécialement de l'Ontario et de l'Ouest. ”

La province de Québec est profondément canadienne, c'est la plus grande vérité qu'un journal anglais pouvait émettre. Elle est réellement la plus canadienne de la confédération, et elle est en train d'être la seule vraiment canadienne, parce que la province de Québec contient les premiers habitants du sol, ceux qui considèrent ce pays comme leur seule patrie, qui placent ses intérêts au-dessus de tous les autres, et qui veulent orienter l'avenir de façon à faire grandir le Canada comme Canada, pour tous les Canadiens.

Les autres provinces, spécialement l'Ontario et l'Ouest, ont une autre conception du *sentiment national*. Elles pensent que le Canada est une colonie, une partie de l'empire britannique, et que son avenir doit être orienté de façon à servir les intérêts particuliers de l'empire, sans aucune considération du bien propre de notre pays.

Cette doctrine a obtenu une grande faveur, à l'ouest de la rivière Ottawa. Pourquoi? Parce qu'une forte proportion de la population sont des nouveaux venus au pays, *des étrangers au Canada*, qu'ils viennent d'Angleterre ou de Chine, des gens qui ne connaissent pas l'histoire, l'idéal, les aspirations nationales du pays, et qui veulent, sur cette terre d'Amérique, travailler toujours dans l'intérêt unique de la Grande-Bretagne, même si c'est au détriment de l'avenir du Canada.

C'est là la cause du malentendu. Les provinces à l'ouest de la rivière Ottawa ne connaissent pas l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et ne veulent pas le connaître. Pour elles, l'honneur de faire partie de l'empire “ sur lequel le soleil ne se couche jamais ”, est supérieur à toute question d'autonomie, et le sentiment national, pour ces gens, est absolument *britannique* et pas du tout *canadien*.

C'est ce sentiment national dévoyé qui fait dire tout naturellement au *Citizen* que le “ Canada est un pays qui grandit sans égard pour les anciennes coutumes et les anciens privilèges nationaux locaux. ”

Le *Citizen* ne semble pas se douter que ces *anciennes coutumes et ces anciens privilèges nationaux locaux* font partie intégrante de la constitution, que le seul fait de ne pas “ avoir d'égard ” pour ces droits constitutionnels est une violation flagrante d'un contrat garanti, au nom de tous les nouveaux venus, surtout d'Angleterre, par la signature du roi et le consentement du parlement impérial.

C'est cette volonté, de la part d'une section du Canada, à ne pas avoir d'égard pour ces droits et privilèges garantis par la constitution qui est la cause et la seule cause de tout le malentendu, et l'éducation que recommande le *Citizen* devrait s'appliquer à enseigner *aux nouveaux venus*, même d'Angleterre, le respect de cette constitution, jusque dans ses détails, jusque dans son esprit.

Si jamais des journaux sérieux et honnêtes s'adonnent à cette oeuvre de formation canadienne, si les politiciens mettent de côté l'appel aux fanatisme et aux préjugés, dans leurs campagnes électorales, pour s'adonner eux-mêmes à la stricte observance du pacte qui a été signé en 1867, les difficultés canadiennes, le “ problème du Québec ”, seront définitivement réglées.

ALBERT FOISY

LE SÉNATEUR CLORAN ET LES FRANCOPHOBES

Le sénateur Cloran a prononcé récemment un discours politique d'où nous extrayons les avis suivants, adressés aux francophobes de toute catégorie :

“ Cette province, a-t-il dit, n'a aucune ambition de dominer sur les autres sections du Dominion, mais elle ne veut pas non plus qu'un certain élément de l'Ontario lui fasse la loi.

“ J'aurais à donner un avis qui s'adresse principalement aux politiciens, aux journaux et à certains prédicateurs protestants. Je dirai aux politiciens des loges: “ mêlez-vous de vos affaires ”, car la province de Québec n'a pas empiété sur vos droits et n'a pas attaqué votre religion. Aux journaux, je dirai de mettre de côté leurs attaques perverses. Quant aux fanatiques qui insultent les Canadiens français, je leur rappellerai que les Français étaient ici avant eux et qu'ils y seront encore, quand ils auront disparu. Aux prédicateurs qui puisent leur texte dans les événements mondains et non dans l'évangile, je dirai que nous n'avons pas besoin de leurs pays.

“ Je connais les Français, peut-être mieux que personne. J'ai été élevé parmi les Canadiens français, et j'ai suivi les cours de collègues fran-

gais, soit en Canada, soit en France. Ils sont mes amis et, comme sénateur de Victoria, division de Montréal, je représente trois ou quatre cent mille d'entre eux.

“ Je dirai à ces journaux mal guidés : ne portez pas la main sur le Québec, ne vous écartez pas de la politique pour soulever des querelles de race. Lorsque je vois des journaux menacer le premier ministre de cette province, d'une cour martiale, j'ai presque honte d'être Canadien, car cet homme parle au nom de quatre millions de Canadiens français.

“ Parlant ensuite de la prépondérance de l'élément français dans plusieurs parties de l'Ontario et de l'Ouest, l'orateur ajouta : “ Si vous voulez l'union, cessez d'injurier le Québec, car le plus brillant avenir appartient à cette province. ”

MONTCALM AU SACRÉ-CŒUR

MESSIEURS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST TRÈS BIEN !

Le 13 janvier, à 7 heures du soir, une foule nombreuse remplissait l'église Saint-Pierre. Elle voulait être témoin du courage chrétien des vrais disciples de Jean-Baptiste : la Section Montcalm de la Société Saint-Jean-Baptiste se consacrait au Sacré-Coeur.

Dans notre siècle de jouissance, de faiblesse et de lâcheté, ces hommes voulaient, par un geste magnifique, demander au Sacré-Coeur la force d'être toujours de vrais disciples du Christ, des hommes de foi, de science, de mortification, de zèle et de charité. Et ce sont là les pensées que le Père Lelièvre, O. M. I., a très bien développées devant un auditoire on ne peut mieux préparé à recevoir cet enseignement que le Sacré-Coeur a le premier donné sur cette terre. Pendant près d'une heure, le Père Lelièvre, héraut du Sacré-Coeur, a développé ce thème avec force et conviction. Il dit, entre autres jolies choses celle-ci : Notre-Seigneur a eu Barabbas ; des mécréants vous seront aussi préférés ; comme le Christ vous rencontrerez également des Pilate, des Hérode, des Judas, et peut-être aussi un peuple que vous avez comblé de bienfaits et qui demandera votre tête. . . Sachez que ce sera votre gloire de ressembler au Christ et à votre patron Jean-Baptiste ; le disciple n'est pas plus que le Maître, ne cherchez pas votre récompense ici-bas, mais bien dans le Cœur de Jésus.

En finissant, le P. Lelièvre eut un mot agréablement délicat pour M. le maire de Montréal et nos députés présents à la fête. — Disons tout de suite toute notre reconnaissance au P. Lelièvre, pour ce chant d'amour au Sacré-Coeur.

Au cours de la cérémonie, le P. Bourassa, O. M. I., a béni le drapeau remporté par la section Montcalm, à la suite d'un grand concours de recrutement organisé par le Conseil général de la Société.

En présence du T.-S. Sacrement exposé, le président de la section Montcalm, M. le notaire Arthur Courtois, assisté de MM. Arthur Dupras et Arthur Faucher, a lu l'acte de consécration. Et le chant du *Tantum ergo* monta vers le Cœur de Jésus comme un *Amen* solennel, comme un cri d'acquiescement de tout le peuple à l'acte officiel qui venait de s'accomplir. Désormais, à notre devise: " Rendre le peuple meilleur ", nous ajouterons surtout dans notre conduite, " par le Sacré-Cœur ".

On remarquait dans l'assistance : le premier magistrat de Montréal, S. H. le maire Martin. M. le Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste s'était fait représenter par son 1er vice-président, M. V.-E. Beaupré. Etaient aussi présents: M. J.-B. Lagacé, 2e vice-président général; M. l'abbé Et. Blanchard; M. L.-A. Lapointe, M. P., pour Saint-Jacques; M. J.-A.-A. Brodeur, échevin du quartier Saint-Jacques, MM. E. Bélanger et D. Dugas, anciens présidents de notre section, et L.-J.-A. Dérome, le vénérable président de l'Adoration Nocturne, entouré de ses officiers et d'un grand nombre de membres de cette Société.

Nous avons voulu noter tous ces détails: ils sont comme l'acte authentique qui conservera le souvenir de ce que la section Montcalm a fait, le dimanche 13 janvier 1918.

" Votre drapeau, — écrit le *Bulletin paroissial de Saint-Pierre*, auquel nous empruntons ce récit, — quand il flattera votre regard par ses couleurs harmonieuses, ou quand il claquera au vent, comme pour vous exciter à la lutte, vous rappellera que *Noblesse oblige* et que vous êtes des chrétiens du Sacré-Cœur. "

JEU DE CARTES DU BON LANGAGE

L'abbé Etienne Blanchard, cet infatigable apôtre du bon langage, a publié récemment une seconde série de cartes à jouer, dites " cartes du bon langage ". Il faut voir un indice du vif intérêt que l'on porte à l'épuration de notre parler, dans le fait que la première série en a été rapidement enlevée. Ces cartes instruisent en amusant; elles sont un appoint précieux pour les soirées en famille. Excellent outil pour concours, joute et débats, dans les maisons d'éducation; contient plus de trois cents questions et réponses.

FAC-SIMILÉ DE DEUX DES CARTES :

<p>8 B</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire connaissance avec quelqu'un. — Faire la <i>connaissance</i> de quelqu'un. 2. J'ai fait connaissance avec lui. — J'ai fait <i>sa</i> connaissance. 3. Ça vaut pas une coppe. — Ça ne vaut pas un <i>sou</i>. 4. Une copie d'un livre. — Un <i>exemplaire</i> d'un livre. 5. Une copie d'un journal. — Le <i>numéro</i> d'un journal. 6. Du corn starch. — <i>De l'amidon</i>. 7. Prince de la couronne (Crown prince). — <i>Prince héritier</i>. 	<p>10 D.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La capine de ma grand'mère. — La <i>capeline</i> de ma grand'mère. 2. Un capot de poil. — Une <i>pelisse</i>. 3. Il s'est fait lever une ehape. — Il s'est fait <i>tancer d'importance</i>. 4. Char salon, char dortoir, char à dîner. — <i>Vagon-salon, vagon-lit, vagon-buffet</i>. 5. Char de malle, char à bagage. — <i>Vagon-poste, fourgon à bagage</i>. 6. Char de freight, char-parloir. — <i>Vagon de marchandises, vagon-salon</i>. 7. Un contrediseur. — Un <i>contradicteur</i>.
---	--

Prix du jeu, avec règles, \$0.30, chez l'auteur, église Saint-Jacques, à Montréal. Se procurer aussi à la même adresse : *Dictionnaire du Bon Langage* (\$0.45) et *2000 mots par l'image* (\$0.25). Les trois franco : \$1.00.

LES ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ

RECUEIL-SOUVENIR DES FÊTES DU 75ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION S.-JEAN-BAPTISTE. In-8, 387 pages, illustré. 40 sous, *franco* 50 sous.

LA CROIX DU CHEMIN, premier concours littéraire de la Société, 1916. In-8, 160 pp., illustré; édition de luxe, exemplaires numérotés, \$1.50; *franco*, \$1.60.

LA CORVÉE, deuxième concours littéraire de la Société, 1917. In-8, 240 pp., illustré. 75 sous; *franco*, 85 sous. Edition de luxe, exemplaires numérotés, \$1.50; *franco*, \$1.60.

L'HISTOIRE ACADIENNE. Conférence de M. l'abbé Lionel Groulx. In-16, 32 pp., avec carte et gravure. 10 sous, *franco*.

VERS LES TERRES NEUVES, par le R. P. Alexandre Dugré, S. J. In-16, 64 pp., éd. de propagande, 5 sous, *franco*.

SILHOUETTES CANADIENNES. *Dédié aux petits Canadiens français de l'Ontario*, par Laure Conan, In-8, 75 sous; *franco*, 85 sous.

OCCASIONS : a) *La Corvée, l'Histoire acadienne et les Silhouettes canadiennes*, *franco*, \$1.50.

b) *Recueil-souvenir : Histoire acadienne et Silhouettes canadiennes*, *franco*, \$1.25.

Au Secrétariat, Monument national, 296, rue Saint-Laurent.

LIVRES DE CHEZ NOUS

Au service de mon pays. — *Discours et conférences* : pédagogie — instruction publique — religion — patriotisme — souvenirs de voyage. — Par C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles de la province de Québec. 1 vol. in-8o, 512 pp., \$2.00. — A la librairie Beauchemin, à Montréal, et à la librairie Garneau, à Québec.

Au cours de sa carrière qui a été consacrée toute à l'avancement de la noble cause de l'éducation populaire, M. Magnan, doué d'une activité inlassable, a exprimé plus d'une fois sa pensée sur les questions de pédagogie et d'instruction publique. Soit qu'il traite de notre système scolaire, de la mission de l'école rurale, de l'importance de l'école primaire ou de la nécessité de la formation professionnelle de l'institutrice, on se rend bien compte qu'il a fait siennes ces paroles de l'abbé de Clèves, qu'il a mises en épigraphe à son livre : " La grande question de nos jours, celle de tous les temps et de tous les lieux, c'est la question de l'éducation ". " Il est, en outre, a dit M. le premier ministre, dans une lettre placée en tête du volume, certaines pages d'une documentation irréfutable dont je conseillerai fortement la lecture aux personnes de langue anglaise, qui, sur la foi de renseignements erronés et malicieux, ont pu douter de la générosité de notre province ; elles verront de quelle façon tolérante nous traitons les minorités au point de vue scolaire. "

Histoire de Saint-Gabriel-de-Brandon et de ses démembrements.

1 vol. in-12o, 236 pages, avec 2 plans et 29 hors-texte. \$1.50. —
G. Ducharme, libraire-éditeur, 36a, Notre-Dame ouest, Montréal,
1917.

Il y a dans ce livre un effort singulièrement heureux pour suivre et pénétrer dans ses aspects les plus divers le développement d'un coin de notre province. Il y aura bientôt un siècle que des émigrés d'Irlande vinrent défricher le canton Brandon, qui a vu se constituer la paroisse de Saint-Gabriel. Les fils du Saint-Laurent ont rejoint les malheureux proscrits d'Erin, et l'établissement originel a donné lieu à cinq démembrements successifs, tandis que les nôtres s'assimilaient les pionniers. Pour n'avoir négligé aucune source d'information, l'auteur — un humble, puisqu'il persiste à vouloir garder l'anonymat, — nous donne l'une des études régionales les plus fouillées. Registres paroissiaux et municipaux, archives des tribunaux, observations dans le domaine des sciences naturelles, tout a été vu et fort intelligemment interprété. Voilà une monographie presque parfaite; voilà du régionalisme de bon aloi. La grande patrie ne saurait que profiter d'une parfaite connaissance de la petite patrie.

E. M.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de décembre 1917	Moyenne par semaine
1 Raoul Cousineau	1 J.-A. Beauparlant
2 J.-A. Beauparlant	2 Raoul Cousineau
3 J.-F. Côté	3 Désiré Buisson
4 E. Rousseau	4 Albert Thinel
5 Albert Thinel	5 J.-F. Côté
6 O. de Lottinville	6 E. Rousseau
7 Désiré Buisson	7 J.-I. Piché
8 V. Laframboise	8 W. Pitre
9 J.-I. Piché	9 O. de Lottinville
10 W. Pitre	10 V. Laframboise
11 J. Boucher	11 J. Boucher

J.-ARTHUR DUBÉ, *Directeur du Recrutement.*

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS DE DECEMBRE 1917

RECETTES :

Balance au 30 novembre 1917.....		\$97,117.74
Versements Classes "A" "B" "C" "D" "E"		
	\$11,706.25 \$4,078.00 \$258.25 \$38.50 \$123.00	16,204.00
Intérêt, dépôts en banques.....		293.60
Intérêt, contributions mensuelles.....		.24
Paroisse P. Saint-Sacrement, intérêt.....		500.00
Deuxième Division Lac St-Jean, intérêt.....	\$ 133.67	
— — — amortissement.....	19.21	152.88
La Ville Laval des Rapides, intérêt.....		1,260.00
Commission scolaire Tétraultville, intérêt.....		750.00
Commission Scolaire de Verdun, intérêt.....		3,025.00
Emprunt temporaire.....		17,500.00
		\$136,803.46

DÉBOURSÉS :

Classe "A".....	\$ 27.00	
Classe "D".....	24.00	
Commutations mensuelles.....	8.61	
Classe "B".....	6.00	
Prêt à la Corporation de l'École Polytechnique.....	115,000.00	
Remboursement d'emprunt temporaire.....	17,500.00	
Intérêt sur cet emprunt.....	77.90	
Remboursement de décès.....	177.70	132,821.21
		\$ 3,982.25
Balance en banques.....		\$ 3,982.25

CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 DECEMBRE 1917

PRÊTS :

		Report.....	\$696,041.68
Comm. Sco. Côte S.-Louis.....	\$20,000.00	Comm. Scol. Tétraultville.....	22,500.00
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska....	5,505.22	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans.	67,500.00
Paroisse de Labelle.....	17,938.35	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,900.00
Canton de Maniwaki.....	7,604.11	Laval-des-Rapides.....	39,018.00
Comm. scolaire, Shawinigan....	10,645.91	Rapide-de-l'Original.....	9,838.96
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	900.00	St-Raphael-de-Burbridge.....	10,000.00
Ecoles séparées, Nepean, B....	3,000.00	St-Gabriel-de-Bouchette.....	10,000.00
Mun. de Jonquières.....	24,235.51	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
Mun. de Sturgeon Falls.....	26,614.36	Gouvern. de la Puissance.....	4,875.00
Mun. de Sudbury, Ont.....	10,372.20	St-Alexis de la Grande Baie...	28,911.00
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,109.46	Ville St-Michel.....	45,000.00
Ville de Roberval.....	5,807.01	Ville LaSalle.....	42,500.00
Ville de Victoriaville.....	94,824.28	Ville de Montréal-Est.....	9,000.00
2e Div. Co. Lac Saint-Jean....	5,327.69	Ville de Dorion.....	40,320.00
Village de Warwick.....	13,800.00	St-Rédempteur de Hull.....	50,000.00
Syndics Ecole de Danville.....	5,276.34	Ville de Roberval.....	58,960.74
Canton de Windsor.....	11,502.46	Ville de Longueuil.....	59,831.30
Par. T. S.-Sacrement, Lachine.	20,000.00	Ville de Nicolet.....	9,427.85
Comm. Scol. Longueuil.....	23,083.28	Orphelinat Catholique.....	135,000.00
Municipalité d'Asbestos.....	38,495.50	Comm. Scol., Ville de Rigaud..	10,000.00
Paroisse Saint-Stanislas.....	225,000.00	Corp. Ecole Polytechnique.....	115,000.00
Société S. Jean-Ete, Montréal..	120,000.00	En banques.....	3,982.25
Village Rivière S.-Pierre.....	95,260.00	Intérêts accrus.....	27,000.36
A reporter.....	\$696,041.68	Total.....	\$1,631,967.14

ARTHUR GAGNON, administrateur.

Bureau :
227, rue Craig ouest,
Tél. Main 3280

Domicile :
113, place Blenheim, Westmount.
Tél. Westmount 4971

A.-P. SIMAR, COURTIER

Assurances : INCENDIE, VIE, ACCIDENTS, AUTOS, etc.

Bureau: Western Assurance Co.,
61, Rue Saint-Pierre

Tél. Bell: MAIN 507

GEO. TANGUAY

COURTIER D'ASSURANCES

Domicile: 1445, RUE PAPINEAU MONTRÉAL
Tél : Saint-Louis 4108

Tél. Bell: MAIN 494

EDMOND HURTUBISE

Courtier
d'assurances

Chambre 77, immeuble " GUARDIAN "

160, RUE SAINT-JACQUES MONTRÉAL

Tél. Main 2064 (bureau)

Tél. Westmount 2541 (domicile)

S.-RAOUL GAUTHIER

Commissaire
Courtier d'assurances

IMMEUBLE MONTREAL TRUST

11, Place d'Armes Montréal

L.-Eug. Courtois, 233, rue Christophe-Colomb
Tél. St-Louis 7988

Jos.-Ed. Courtois, 272, rue Panet
Tél. Est 744

COURTOIS FRÈRES

... ASSURANCES ...

Successeurs de Joseph Courtois.

263, RUE VISITATION

Bureau établi en 1890

Tél. EST 985

La Royale, Limitée

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE

Wm. MACKAY, gérant général.

J.-H. LABELLE, assistant gérant

La plus puissante compagnie d'assurance-feu de l'univers.

ACTIF : AU-DESSUS DE \$125 000 000

Bureau : IMMEUBLE DE LA COMPAGNIE

Place d'Armes, Montréal

REPRÉSENTANTS À MONTRÉAL :

Hurtubise & Saint-Cyr

AGENCE ÉTABLIE EN 1860

Téléphone : MAIN 1287

DISPONIBLE

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé, Fonds de réserve	7,700,000
Total de l'actif	44,500,000

DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président ;
l'hon. F.-L. Béique, vice-président ;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant général.
Yvon Lamarre, inspecteur.

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL.

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques,

F.-G. Leduc, gérant.

187 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

42 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1916 \$1,700,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Hon. H. LAPORTE, C. P., de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrede Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :
Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Dr E. P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.
84 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — *New York* : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. *Boston* : National Shant Bank. *Chicago* : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreichsche Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

La Société Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

55,000 SOCIÉTAIRES

850 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,500,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon.
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.
Inspecteur J.-I. Couture.
Inspecteur Alexis Côté.